



N°DEC-2023-215

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION, PAR L'ASSOCIATION ZONE-AH !, D'ATELIERS POTAGERS À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de convention avec l'association ZONE-AH ! – 4 rue Guénot, 75011 PARIS ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'ateliers potagers, dans le cadre du projet « Les jardins pot'agés » sur la période courant de novembre 2023 à mars 2024 inclus, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association « ZONE-AH ! ».

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention susvisée, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La présente prestation est consentie à titre gratuit.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 27 octobre 2023.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le  
Et de sa publication le

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS